

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, je vous propose de nous réunir dans la salle Les Ferrages pour un Conseil Municipal le :

Mercredi 21 septembre 2022
À 20h30

Ordre du jour :

1. **Vérification** du quorum ;
2. **Désignation** du secrétaire de séance ;
3. **Présentation** du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2022 ;
4. **Proposition délibération** création d'un poste agent administratif à temps plein CDD de 6 mois accroissement saisonnier d'activité ;
5. **Proposition délibération** création d'un poste permanent adjoint technique 30h/semaine ;
6. **Proposition délibération** création d'un poste contractuel adjoint technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité ;
7. **Proposition délibération** désignation d'un conseiller municipal délégué aux grands travaux ;
8. **Proposition délibération** modification de la composition de la commission d'appels d'offres ;
9. **Proposition délibération** ouverture d'une ligne de trésorerie ;
10. **Proposition délibération** demande de protection fonctionnelle par un agent de la mairie de La Bastidonne ;
11. **Proposition délibération** pour remboursement des frais pour le Congrès National des Maires à Paris qui aura lieu du 22 au 24 novembre 2022 ;
12. **Proposition délibération** pour autoriser le Maire d'accepter les demandes de siège social dans la Mairie pour les associations bastidonnaises ou ayant une activité ou un rapport avec la commune de La Bastidonne ;
13. **Point sur les décisions prises par le maire concernant ses délégations :**
 - **Délégation N°1 : Publication du marché de voirie** : choix de l'entreprise qui effectuera les travaux ;
 - **Délégation N°2** : dégâts des eaux survenu dans la salle municipale déclaré à l'assurance de la collectivité ;
 - **Délégation N°4** : vente d'un caveau avec travaux dans le cimetière de La Bastidonne ;
 - **Délégation N°11 : Prémption refusée** : vente DEPRATO – TROUSSE / RAKOTOBE – 7 bis rue du Luberon – Parcelles A 1190, 1323 ;
 - **Délégation N°11 : Prémption refusée** : vente SAINT MARTIN / GIODA-SAUZET – 5 rue de Fontvieille – Parcelle A310 ;
 - **Délégation N°11 : Prémption refusée** : vente GRIMAL / ROQUEL-AOUADI – Chemin de Fontvieille – Parcelle A1432 ;

Questions diverses

- A. Situation budgétaire fonctionnement et investissement de la commune ;
- B. Réunion CAO ;
- C. Début des grands travaux pour le village ;
- D. Cyprès gênant près des caveaux au cimetière ;
- E. Mise à jour des données du cimetière et logiciel cimetière ;
- F. Problème d'adressage Résidence du Castellet / Chemin du vieux Chêne ;
- G. Problèmes de sécurité routière sur la route de La Tour d'Aigues, Chemin de Fontvieille, centre du village ...
- H. Problème de pose de fibre optique chemin des Pinades ;
- I. Evacuation pour machine à laver local communal angle Grand Rue ;
- J. Demande de bastidonnais pour reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse pour l'année 2022 ;
- K. Point sur la rentrée scolaire ;
- L. Communication pour les repas de la cantine de la Mairie ;
- M. Communication dans le village ;
- N. Cinéma itinérant

Convocation envoyée aux élus et affichée le 09.09.2022

Michel PARTAGE, Maire de la Bastidonne

